



# COMMUNE DE CABRIES

**CONSEIL MUNICIPAL du 4 février 2016  
20h30**

---

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**

**Présents (21) :** M. Hervé FABRE-AUBRESPY – Mme Marie-Thérèse BAGARRI – M. Pablo DE LARD – Mme Marlène BERTRAND – M. Gérard BOURQUIN – M. Hervé MARTIN – Mme Patricia LAZZARO – M. Frédéric MORLOT – Mme Marie-Claude FLAMENT – Mme Charlotte ROMERO – Mme Jeanine BERTON – Mme Martine GUIONNET – M. Roger SCATIZZI – Mme Betty MEYSSONNIER – Mme Annaïk JOUENNE – Mme Nadia TRAINAR – M. Arnaud DESHAYES – M. Marc FONTANELLI – M. Christian FARA – Mme Anne LANFRANCO – M. Pascal DURAND

**Avaient donné pouvoir (8) :** M. Ezio DI CHIARA à Mme Marie-Thérèse BAGARRI – M. Laurent LONG à M. Arnaud DESHAYES – Mme Laura PIGNATEL à Mme Marlène BERTRAND – M. Marian CAORS à M. Pablo DE LARD – M. Quentin VERRET à M. Marc FONTANELLI – M. Jean-Christophe CLEMENT à M. Pascal DURAND – M. Pierre BONIFACIO à M. Christian FARA – Mme Laurence BEGEY à Mme Anne LANFRANCO

**Secrétaire de séance :** Mme Marlène BERTRAND

Mme BERTRAND donne lecture du compte-rendu de la séance du 26 novembre 2016.

Le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le maire rend compte des décisions n° 2015/96/1420 à n° 2016/07/1435; prises en application de la délégation donnée par le conseil municipal par délibération n° 19/14 du 10 avril 2014, modifiée par la délibération n°99/15 du 12 octobre 2015.

### **1. AFFAIRES GENERALES :**

#### **1.1- Communication sur les délibérations adoptées par les organes de la Communauté du Pays d'Aix au cours de l'année 2015 concernant la commune**

Le conseil municipal prend acte des délibérations du bureau et du conseil de la Communauté du Pays d'Aix présentées.

#### **1.2- Acquisition des parcelles cadastrées BL n° 11 et BL n°13**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'acquérir les parcelles cadastrées BL n°11 lots volumes 1, 2 et 3 (maison Pinatel) et BL 13 lot volume 2 (Tonkin) à l'euro symbolique et autorise M. le maire à signer tout acte à intervenir, ainsi que tout document, se rapportant à cette acquisition.

#### **1.3- Sollicitation du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches-du-Rhône pour la réalisation d'un centre de secours sur le territoire de la commune**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le principe de création d'un centre de secours sur le territoire de la commune et autorise M. le maire à demander au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches-du-Rhône la réalisation de ce centre de secours, intégrant des locaux dédiés au Comité communal des Feux de Forêts.

### **2. PERSONNEL :**

#### **2.1- Liste des emplois permanents à temps complet du personnel communal**

Par 23 voix et 6 abstentions (Mme LANFRANCO, M. FARA, M. CLEMENT, M. BONIFACIO, Mme BEGEY et M. DURAND), le conseil municipal fixe pour l'année 2016 l'effectif des fonctionnaires territoriaux nécessaire au bon fonctionnement des services communaux, remplace ainsi toutes les

dispositions antérieures et autorise M. le maire à recruter des agents pour occuper des emplois permanents, dans la limite des emplois créés.

## **2.2- Liste des emplois à temps non complet du personnel communal**

Par 23 voix et 6 abstentions (Mme LANFRANCO, M. FARA, M. CLEMENT, M. BONIFACIO, Mme BEGEY et M. DURAND), le conseil municipal fixe pour l'année 2016 l'effectif des fonctionnaires territoriaux nécessaire au bon fonctionnement des services communaux, remplace ainsi toutes les dispositions antérieures et autorise M. le maire à recruter des agents pour occuper des emplois permanents à temps non complet, dans la limite des emplois créés.

## **3. FINANCES :**

### **3.1- Débat d'orientations générales sur le budget de la commune**

A l'unanimité, le conseil municipal constate qu'un débat sur le rapport fixant les orientations générales du budget 2016 de la commune a été tenu en séance du conseil municipal.

### **3.2- Débat d'orientations générales sur les budgets du service municipal de l'eau et de l'assainissement**

A l'unanimité, le conseil municipal constate qu'un débat sur les rapports fixant les orientations générales des budgets 2016 du service municipal de l'eau et de l'assainissement a été tenu en séance du conseil municipal.

### **3.3- Convention triennale avec le Comité d'Organisation des Fêtes de Cabriès-Calas au titre des années 2016 à 2018**

Par 23 voix pour et 6 abstentions (Mme LANFRANCO, M. FARA, M. CLEMENT, M. BONIFACIO, Mme BEGEY et M. DURAND), le conseil municipal approuve la convention triennale proposée et autorise M. le maire à la signer, ainsi que tout document y afférent.

### **3.4- Tarifs des annonces publicitaires de la revue municipale biannuelle « La Cabre d'Or »**

Par 23 voix pour et 6 abstentions (Mme LANFRANCO, M. FARA, M. CLEMENT, M. BONIFACIO, Mme BEGEY et M. DURAND), le conseil municipal abroge la délibération n°57<sup>3</sup>/04 du 28 juin 2004 ; décide de fixer comme proposé les tarifs des annonces publicitaires insérées dans « La Cabre d'Or » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 ; accorde une remise de 15% sur ces tarifs pour une deuxième parution identique au cours de la même année et précise qu'à l'avenir, en application de la délibération n° 19/14 du 10 avril 2014, toute nouvelle modification de ces tarifs sera prise par décision du maire.

### **3.5- Avis sur la demande de remise gracieuse formulée par le comptable public de la commune**

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable sur la demande de remise gracieuse de Madame Ghislaine Longère, Comptable Public, auprès de son ministre de tutelle, relative à la mise en débet prononcée par jugement de la Chambre Régionale des Comptes Provence Alpes Côte d'Azur et confirmé par de la Cour des Comptes, pour un montant de 14 138,68 € (quatorze mille cent trente huit euros et soixante huit cents) en principal, intérêts en sus et autorise M. le maire à prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

## **4. ENFANCE – JEUNESSE – EDUCATION :**

### **4.1- Convention de prestation de service « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » avec la Caisse Maritime d'Allocations Familiales**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention de prestation de service « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » proposée, à conclure avec la caisse maritime d'allocations familiales, et autorise M. le maire à signer cette convention de prestation de service ALSH avec le directeur de la Caisse maritime d'allocations familiales.

### **4.2- Renouvellement du « contrat enfance jeunesse » avec la Caisse d'Allocation Familiale des Bouches-du-Rhône pour la période 2015 - 2018**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le « contrat enfance jeunesse » pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2018 proposé et autorise M. le maire à le signer, ainsi que tous les documents y afférent.

#### **4.3- Modifications des modalités financières des sorties éducatives des élèves des écoles maternelles et élémentaires**

A l'unanimité, le conseil municipal fixe au plus à 55 % du montant total des prestations le taux de participation de la commune au financement des sorties éducatives des écoles élémentaires et maternelles Auguste Benoît, Trébillane-René Cassin et Petit Lac ; arrête le montant brut de la rémunération des enseignants participant au séjour à 33 € par jour et autorise M. le Maire à signer, par délégation, les contrats et documents nécessaires à la bonne exécution de ces sorties éducatives, dès lors que leurs modalités financières sont conformes aux montants ainsi fixés.

#### **5. TRAVAUX - URBANISME :**

##### **5.1- Constitution de servitude sur les parcelles cadastrées section AY n°5, 36 et 45**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de constituer des servitudes de passage sur les parcelles cadastrées section AY n°5, 36 et 45 ; désigne Maître Jean-Yves RAYNAUD, notaire à Gardanne, pour établir les actes et donne mandat à M. le maire pour procéder à cette cession, stipuler toutes clauses et conditions relatives à celles-ci, et, plus généralement, faire tout ce qui sera utile et nécessaire, et l'autorise à signer les actes à intervenir relatifs à la présente délibération.

##### **5.2- Clôture de la Zone d'Aménagement Concerté du Petit Lac**

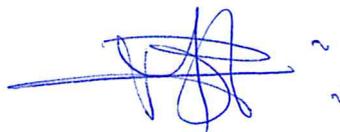
A l'unanimité, le conseil municipal demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir prononcer la clôture de la zone d'aménagement concertée du Petit Lac et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Signature du Président de séance,**



**Hervé FABRE-AUBRESPY,  
Maire de Cabriès**

**Signature du Secrétaire de séance,**



**Marlène BERTRAND,  
Adjointe au maire**

